



Surface approx. (cm²) : 165
N° de page : 10

argent | qui veut gagner des euros?

Payez l'énergie moins cher

157€
d'économie



Quitter EDF ou GDF-Suez peut vous faire économiser jusqu'à 10 % sur vos factures d'électricité ou de gaz.

Les tarifs réglementés du gaz (GDF-Suez) ont augmenté de 2,8 % entre 2012 et 2013. Ceux de l'électricité (EDF) ont flambé de 5 % en août dernier et devraient continuer à grimper. Pour alléger vos factures, vous pouvez changer de fournisseur d'énergie. Depuis 2007, ce marché est en effet ouvert à la concurrence. Les démarches sont simples, sans risque de double facturation ni d'interruption de service. L'énergie est la même et sa qualité ne change pas.

1 | Bien comparer les offres

Pour être gagnant, « il faut suivre l'évolution des tarifs réglementés, fixés par l'Etat, et les comparer aux offres des fournisseurs alternatifs (Lampiris, Proxelia, Planète Oui...) », explique Jean Gaubert, médiateur national de l'énergie. Il faut aussi vérifier le coût de l'abonnement et celui de la durée des promotions proposées sur Internet. Le site www.energie-info.fr permet de réaliser des simulations précises. Une famille dans un trois-pièces à Paris chauffé à l'électricité paiera 1292 euros par an chez EDF, contre 1187 euros avec l'offre Online de Direct Energie* (105 euros d'économie). A Mulhouse, dans une maison chauffée au gaz, une famille dépensera 1616 euros par an chez EDF et GDF-Suez, contre 1459 euros avec l'offre Online de Direct Energie pour l'électricité et Lampiris pour le gaz* (157 euros d'économie).

2 | Se montrer opportuniste

Les consommateurs ne sont tenus par aucun engagement vis-à-vis de leurs fournisseurs d'énergie, même si une durée est indiquée lors de la signature du contrat. « Ce délai ne s'impose qu'au fournisseur qui s'engage à maintenir le prix proposé sur une période donnée. Le consommateur peut changer d'opérateur, sans frais, après la signature du contrat », ajoute Jean Gaubert. Il peut aussi revenir aux opérateurs historiques sans pénalité et sans délai. Les démarches sont réduites au minimum : après signature du contrat, le nouveau fournisseur se charge des formalités de résiliation.

3 | Bénéficiaire des tarifs sociaux

Un particulier est éligible aux tarifs sociaux si ses ressources mensuelles ne dépassent pas un certain plafond (967 euros pour une personne seule, 2030 euros pour un couple avec deux enfants) ou si le revenu fiscal annuel de référence du foyer est inférieur à 2175 euros par part. Ces tarifs offrent un rabais sur la facture, qui peut atteindre 140 euros par an pour l'électricité et 156 euros pour le gaz, et ce, quel que soit son fournisseur. « L'attribution des tarifs sociaux est en principe automatique, mais il ne faut pas hésiter à appeler son fournisseur, ou un numéro vert**, si on pense y avoir droit », ajoute Jean Gaubert. ● **Pauline Janicot**

* Offre la plus intéressante constatée au 14 février 2014.
** 0 800 333 123 ou 0 800 333 124.

Notre expert



JEAN GAUBERT, médiateur national de l'énergie, participe à l'information sur les droits et les démarches des consommateurs.

Le conseil

MAITRISEZ VOTRE BUDGET TRAVAUX

Chiffrer le montant des travaux à réaliser dans son logement et maîtriser son budget n'est pas toujours évident, sachant que les devis de prestataires peuvent varier du simple au triple. Sur le Web, certains outils (www.calculateur-travaux.com, www.illico-travaux.com, www.enchantier.com...) permettent d'effectuer des simulations en fonction du type de prestation (peinture, maçonnerie, plomberie...), les variations de prix selon les régions et les éventuels crédits d'impôt.

Le site

OPTIMISEZ VOS ACHATS HIGH-TECH

On achète parfois un produit sous prétexte qu'il est en promo, sans vraiment tenir compte de nos besoins... Une option pas toujours judicieuse. Soyooz, nouveau site d'experts indépendants, permet de choisir un appareil photo numérique, une tablette ou un smartphone selon ses usages, au meilleur rapport qualité-prix. Il suffit de répondre à une dizaine de questions pour obtenir une liste d'appareils accompagnée d'un test détaillé pour chacun. > www.soyooz.com

PHOTOS © DOMINIK PABIS/GETTY, DR.